



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 Date 2025/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 3 - Quartier Clairs Soleils - Espace Aimé Césaire - Vente d'un local communal à Loge.GBM dans un bâtiment situé place des Lumières

Délibération n° 008085

Quartier Clairs Soleils - Espace Aimé Césaire - Vente d'un local communal à Loge.GBM dans un bâtiment situé place des Lumières

Rapporteur : M. Hasni ALEM, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	30/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Dans le but de donner une nouvelle impulsion à la Place des Lumières, un projet a été imaginé pour installer des services et commerces de proximité ainsi que des services publics au sein de cellules commerciales inoccupées que la Ville a acquis en fin d'année 2024.

Ces locaux, situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment cadastré section CO n° 166, accueilleront un espace petite enfance / parentalité et la médiathèque Aimé Césaire.

Une cellule n'a pour l'instant pas d'affectation. Loge.Gbm souhaite l'acquérir pour y ouvrir un lieu d'accueil destiné à ses locataires, projet qui s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par la collectivité sur la place des Lumières.

Il est donc proposé de céder ce local d'environ 90 m² à Loge.Gbm.

Recette : 35 000 €

Afin de redynamiser la Place des Lumières et ses abords, notamment en traitant les surfaces commerciales vides qui nuisent à l'image et l'attractivité du quartier des Clairs Soleils, il a été décidé d'élaborer un projet original et hybride reposant sur les 3 axes d'intervention suivants :

1. installation de commerces et services de proximité,
2. relocalisation de la Médiathèque Aimé Césaire,
3. création d'un espace Petite Enfance / Parentalité.

Pour mener à bien ce projet, la Ville est devenue propriétaire en fin d'année dernière de cellules commerciales inoccupées situées au rez-de-chaussée d'un bâtiment cadastré section CO n° 166 qui fait l'objet d'une division en volumes.

Ces locaux acquis en l'état de plateaux bruts accueilleront la médiathèque Aimé Césaire actuellement située rue Mirabeau et un espace petite enfance / parentalité qui proposera une halte-garderie, des consultations de la PMI, un lieu d'accueil parents-enfants...

Un dernier local d'environ 90 m² reste sans affectation. Loge.Gbm souhaite l'acquérir pour y ouvrir un lieu d'accueil destiné à ses locataires, projet qui s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par la collectivité sur la place des Lumières.

Conformément à l'article L. 2241-1 du CGCT, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat pour obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder.

Cette estimation en date du 24 janvier 2025 a fixé cette valeur vénale à 35 000 €, tenant compte de l'état du bien (plateau brut) et des aménagements restant à réaliser.

La commune a donc adressé une offre de cession à hauteur de 35 000 € à Loge.Gbm qui l'a acceptée.

Les modalités de la transaction sont donc les suivantes :

- cession à Loge.Gbm du lot volume n° 2 du bâtiment cadastré section CO n° 166, situé place des Lumières, au prix de 35 000 €,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

La recette correspondante sera encaissée sur la ligne 77.515.775.0022004.30100.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (2) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la cession à Loge.Gbm du lot volume n° 2 du bâtiment situé place des Lumières, cadastré section CO n° 166, aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 7

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Plan de situation de la parcelle CO 166

Ville de
Besançon



